PROGRAMME

La création artistique au prisme de l'intelligence artificielle

Date : jeudi 6 juillet 2023, 11h15 - 13h15

Durée : 2H

Lieu : Présentiel à la Maison de la Chimie (28 rue Saint Dominique, 75007 Paris) / Distanciel

Contenu de la formation :

I. Démonstration pratique
- Exemples de processus créatifs avec des outils d'IA
- Exemples de musique générative et transfert de timbre

II. Analyse juridique
- Amont : les exceptions de text and data mining ; l'enjeu de la transparence
- Aval : la qualification des productions de l'IA ; les atteintes aux droits

CARRÉ Benoit, Artiste

Biographie : Benoit Carré est à l'avant-garde des musiciens qui explorent le potentiel créatif de l'intelligence artificielle (I.A.), il compose et produit ses chansons sous le nom de SKYGGE, avec les outils d'I.A. qu'il contribue à développer avec des chercheurs. Son premier album Hello World, sort en 2018, avec la participation d'artistes d'horizons différents, ayant comme point commun une envie de créer autrement (Stromae, The Pirouettes, C Duncan, Ash Workman, Mederic Collignon, Camille Bertault, Kyrie Kristmanson). En 2019, toujours sous le nom "SKYGGE" inspiré par le conte d'Andersen, L'ombre (skygge en Danois), Benoit Carré revisite la folk Américaine traditionnelle (American Folk Songs). En 2022 il crée le projet Interface Poetry, en collaboration avec le collectif d'artistes d'OYÉ. En parallèle de ce projet, Benoît Carré poursuit une carrière de musicien pop depuis le milieu des années 90 avec le groupe Lilicub (Voyage en Italie). Il a écrit pour de nombreux interprètes comme Imany, Françoise Hardy, Johnny Hallyday ou Maurane.

BENSAMOUN Alexandra, Professeure des universités (Université Paris-Saclay), personnalité qualifiée au ministère de la Culture (CSPLA)

Biographie : Professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris-Saclay, où elle a créé et dirige le Master 2/LLM « Propriété intellectuelle fondamentale et technologies numériques », en co-diplômation avec l'Université Laval (Québec) et avec l'Université Autonome de Madrid (Espagne), Alexandra Bensamoun est spécialiste de droit de la propriété intellectuelle et de droit du numérique. Nommée « personnalité qualifiée » au CSPLA (Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique, ministère de la Culture français), où elle a conduit plusieurs missions – notamment sur la responsabilité des intermédiaires techniques, sur le droit de communication au public, sur l'intelligence artificielle et la culture ou encore sur la fouille de textes et de données –, elle est également experte pour l'UNESCO sur la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles. Elle est l'auteur de nombreuses recherches individuelles ou collectives, notamment un Traité sur le droit de l'intelligence artificielle. Investie dans les réseaux de recherche, elle est vice-présidente de la branche française de l'ALAI (et membre du comité exécutif de l'association internationale), chercheur associé à l'OBVIA et membre du comité exécutif de l'Institut DATAIA de l'Université Paris-Saclay.

Objectif pédagogique : Cette session de formation a une double ambition : technique/artistique et juridique.
Techniquement, il s'agit de montrer comment un artistique crée avec l'IA. L'intervenant, Benoit Carré, est coutumier de ces usages. Il est notamment l'auteur de Daddy's car, le titre musical à la manière des Beatles, conçu grâce à Flow Machines, l'IA de Sony.
Juridiquement, il s'agit de présenter les enjeux, tant en amont, en raison de l'utilisation d'œuvres protégées pour entraîner l'IA générative, qu'en aval, s'agissant de la qualification de la production culturelle de l'IA.
Formation garantie 100% humaine.

Méthode pédagogique : Approche pragmatique de la matière, pédagogie favorisant l'interactivité entre participant et intervenants

Prérequis : être avocat

Public visé : Professionnel du Droit

Niveau :
2 - Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière

Support pédagogique : Un support pédagogique sera remis en fin de formation

Evaluation de la formation : un questionnaire de satisfaction sera envoyé en fin de formation

Tarif : 105 € HT

FAJGENBAUM Fabienne, Avocat à la Cour